

DÉLIBÉRATION

N° BS-2019-05

OBJET: Révision du tableau des emplois relevant du droit privé

Nombre de membres en exercice : **8**
 Nombre de membres présents lors de la délibération : **8**
 Nombre de membres ayant donné procuration : **0**
 Date de convocation : **04/10/2019**
 Date d'affichage : **04/10/2019**
 Votes contre : **0**
 Votes pour : **8**
 Abstentions : **0**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Madame France DUCOS**,

Secrétaire de séance : **Claude VETTOR**

Membres présents : Michel DAYMAN, France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

Membres absents et excusés : -

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau la délibération BS-2019-04 du 11/03/2019 par laquelle il a été arrêté le tableau général des emplois permanents du Syndicat.

Après avoir présenté la situation statutaire et contractuelle actuelle de l'ensemble des emplois et des employés du Syndicat, Madame la Présidente propose le tableau suivant afin de fixer pour chaque emploi les effectifs permanents, tous statuts confondus (public et privé), ainsi que les conditions assorties pour les contrats relevant du droit privé :

Service d'affectation <i>Emploi</i>	Effectif permanents maximum * (tous statuts confondus)	Type de contrat et quotité maximale de travail	Salaire annuel brut maximal en contrat de droit privé
Général <i>Directeur Général des Services</i>	1.00	Contractuel droit public 35 heures/semaine	Sans objet
Général <i>Responsable Administratif</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	40 000 €
Général <i>Secrétaire</i>	3.71	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Général <i>Animateur PAT</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	29 000 €
Général <i>Agent d'entretien</i>	0.12	CDI droit privé 4 heures/semaine	SMIC horaire + 13ème mois
Exploitation <i>Responsable Technique</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €
Exploitation <i>Technicien assainissement</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Exploitation <i>Fontainier</i>	3.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €

Travaux <i>Responsable Technique</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €
Travaux <i>Fontainier</i>	3.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Exploitation et Travaux <i>Électromécanicien</i>	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €

* En équivalent temps plein (ETP), tous statuts confondus (public et privé), et hors personnel de renfort ou chargé de mission pour lesquels une délibération spécifique sera nécessaire

Madame la Présidente indique que les plafonds de rémunération proposés pour chaque poste ont été fixés en fonction des niveaux d'expertise, de responsabilité, et d'autonomie attendus, des sujétions et conditions d'exercice des missions, et avec le soucis de respecter l'équité vis-à-vis des personnels déjà en place. En outre, Madame la Présidente précise que les rémunérations des salariés recrutés dans le cadre et les limites de la présente délibération seront négociées et fixées selon les profils des candidats retenus pour chaque poste à pourvoir, et plus particulièrement leurs niveaux de formation, leurs parcours professionnels, et leurs manières de servir (assiduité, implication, ponctualité...).

Madame la Présidente précise par ailleurs que les emplois ainsi créés pourront être proposés aux agents du Syndicat actuellement fonctionnaires territoriaux, ou en CDD de droit privé.

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- approuve la proposition telle qu'elle lui a été soumise,
- autorise Madame la Présidente à réaliser toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des contrats de travail.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

